



ville de Cambrai

Publié le : 21 Novembre 2024 à 09:30

République Française

Département du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

RA / 1669 / 2024

DGST / DM / 771 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Madame le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu l'inauguration de l'école maternelle du Parc qui se déroulera, le jeudi 28 novembre 2024, de 10 h 30 à 13 h 00.

Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue des soupirs

Le jeudi 28 novembre 2024, de 10 h 30 à 13 h 00.

Article 2 : une signalisation temporaire et conforme sera mise en place par le centre technique municipal et entretenue le service organisant la manifestation

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, Mme le Commissaire Principal de Police et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 18 novembre 2024

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe.



Publié le : 21 Novembre 2024 à 09:30